



CONSEIL DE QUARTIER

VIEUX-LIMOILOU

***RENCONTRE DU 23 MAI 2006
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
VILLA RINGFIELD***

Le conseil de quartier, lors de sa rencontre du 23 mai, a pris position quant au projet de la Société des Gens de Baignade.

RÉSOLUTION 06-CA-13

concernant l'appui du conseil de quartier du Vieux-Limoilou pour le projet de la Société des gens de baignade

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Beaudet, APPUYÉE PAR M. Michel Filteau, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'appuyer le projet de redonner accès au bassin Louise à la population de Québec de la Société des Gens de Baignade de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Original signé par :

Denis Bergeron
secrétaire par intérim

Extrait du procès-verbal de la rencontre du 5 janvier 2009 mentionnant la position du conseil de quartier du Vieux-Limoilou quant à l'appui du conseil de quartier du Vieux-Limoilou concernant le projet de la Société des Gens de Baignade de modifier le règlement de zonage au bassin Louise.

RÉSOLUTION 09-CA-01

concernant l'appui du conseil de quartier du Vieux-Limoilou concernant le projet de la Société des Gens de Baignade de modifier le règlement de zonage au bassin Louise

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier du Vieux-Limoilou appuie le projet de redonner accès au bassin Louise à la population de Québec de la Société des Gens de Baignade (13 juin 2006) ;

CONSIDÉRANT QUE les conseils de quartier du Vieux-Québec, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur, de Saint-Roch appuient fermement ce projet, tout comme le Comité de citoyens de Saint-Sauveur, du Vieux-Québec, de Saint-Jean-Baptiste ainsi que de nombreux organismes et personnalités politiques des trois niveaux de gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE la zonage actuel est contraire aux orientations du PDAD et empêchera la population d'accéder un jour au bassin Louise en réglementant en faveur de l'hôtellerie à la tête du bassin ;

CONSIDÉRANT QUE le bien commun exige que l'avenir de ce plan d'eau fasse l'objet d'un vaste débat où la population aura accès à toute l'information disponible pour être ensuite en mesure d'exprimer ses préférences ;

SUR PROPOSITION DE M. Michel Filteau DÛMENT APPROUVÉE PAR M^{me} Émilie Garneau, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

- A) de demander aux élu(e)s que dans le cadre de l'harmonisation en cours des règlements d'urbanisme d'établir un moratoire quand à la construction de bâtiments autour du bassin Louise afin de ne pas orienter le processus de réflexion ;
- B) de demander aux élu(e)s d'organiser un vaste débat public comportant 3 étapes distinctes :
 - La première mettra à la disposition de la population toute l'information relative au bassin Louise, notamment historique, sociale, économique et culturelle ;
 - La deuxième verra à consulter la population sur les principes d'aménagement fondamentaux, c'est-à-dire la vocation souhaitable de ce plan d'eau au 21^e siècle ;
 - La troisième recevra des suggestions concrètes d'aménagement.

Tout l'exercice devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ou des propositions quelconques de réaménagement de ce plan d'eau public.

- C) de faire parvenir ces demandes aux Conseil d'arrondissement de Limoilou, à celui de La Cité ainsi qu'aux conseils de quartier du Vieux-Québec, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur, de Saint-Roch, de Lairet, de Montcalm et de Saint-Sacrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Émilie Garneau, secrétaire